

Paraissant
Le Lundi et le Jeudi JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE D'HAITI GILBERT E. GEORGES

145ème Aunée No. 86-A

PORT-AU-PRINCE

Lundi ler octobre 1990

SOMMAIRE

• Décret établissant pour la période s'étendant du ler octobre 1990 au 30 septembre 1991 les Voies et Moyens du Budget de Fonctionnement de la République.

LIBERTE

EGALITE

FRATERNITE

REPUBLIQUE D'HAITI DECRET

ERTHA PASCAL TROUILLOT Président Provisoire de la République

Vu le Hessage du 13 Mars 1990 du Gouvernement Provisoire ;

Vu le Décret du 20 Juin 1988 portant dissolution du Sénat et de la Chambre des Députés ;

Vu le Décret du 26 Hars 1990 remettant en vigueur la Constitution de 1987 :

Vu les Articles 136, 227, 227-1, 227-2, 227-4 de la Constitution;

Vu la Loi du 19 Août 1963 relative à la Dette Publique Interne et Externe de l'Etat :

Vu la Loi du 16 Août 1979 annulant toutes les affectations de Recettes ainsi que les Comptes Spéciaux qui s'y rattachent ;

Vu la Loi du 11 Septembre 1985 sur le Budget et la Comptabilité Publique ;

Vu le Décret du 5 Mars 1987 relatif à l'organisation de la Direction Générale du Budget ;

Vu le Décret du 13 Mars 1987 relatif à l'organisation du Ministère de l'Economie et des Finances ;

Considérant qu'il est du devoir de l'Etat d'arrêter des mesures budgétaires en rapport avec le programme économique et financier établi par les Pouvoirs Publics ;

Considérant qu'il convient d'établir pour la période s'étendant du ler Octobre 1990 au 30 Septembre 1991 les Voies et Moyens du Budget de Fonctionnement de la République, en vue d'assurer le fonctionnement des différents Services de l'Administration Centrale, le Service de la Dette et la contribution de l'Etat au Programme d'Investissement Public;

Sur le rapport du Ministre de l'Economie et des Finances;

Et après délibération en Conseil des Ministres.

DECRETE

ARTICLE 1.- Les Impôts existant au 30 Septembre 1990 au profit de l'Etat seront recouvrés durant ¹ Exercice Fiscal 1990-1991 d'après les Lois, Décrets, Décrets-Lois, et Tarès qui en règlent l'assiette et la perception.

ARTICLE 2.- Les Ressources du Budget de Fonctionnement de la République d'Haiti pour l'Exercice 1990 - 1991 sont estimées globalement à la somme de UN MILLIARD TROIS CENT CINQUANTE MILLIONS ET
00/100 DE COURDES (Gdes:1.350.000.000.00). Elles sont ainsi réparties :

2.1 RECETTES COURANTES

1.293.000.000.

2.1.1 Recettes Internes

1.053.000.000.

2.1.2 Recettes Downières

240.000.000.

2.2	AUTRES RESSOURCES	PUBLIQUES	(Ressources	d'Emprunt)	57.000.000.
	1.01111.0110111111111111111111111111111	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	(neamoutera	u imprium ,	// • U • U • U • U • U

ARTICLE 3.- Les Dépenses du Budget de Fonctionnement de la République d'Hairi pour l'Exercice 1990 - 1991 sont estimées globalement à la somme de UN MILLIARD TROIS CENT CINQUANTE MILLICNS ET 00/100 DE COURDES (Gdes:1.350.000.000.00). Elles comprennent les dépenses ordinaires et les dépenses d'investissement et sont ainsi réparties :

3.1	FONCTIONNEMENT DES DEPARTEMENTS MINISTERIELS	1.080.200.000.
3.2	INTERVERTIONS PUBLIQUES	79.300.000.
3.3	DETTE PUBLIQUE	140.000.000.
3.4	INVESTISSEMENT FINANCE PAR LE TRESOR PUBLIC	50.000.000.

ARTICLE 4.- Pour l'Exercice 1990 - 1991, il est ouvert pour les dépenses du Budget de Fonctionnement des Départements Ministériels de la République d'Hairi des Crédits Budgétaires totalisant UN MIL-LIARD QUATRE VINGT MILLIORS DEUX CENT MILLE GOURDES ET 00/100 (G:1.080.200.009.), répartis comme suit :

DEPARTEMENTS MIRISTERIELS ET AUTRES ORGANISMES SECTEUR ECONOMIQUE

÷.

Oł	Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux	
	Administratif	7,000.000.
02	Planification, Coopération Externe et Fonction	
	Publique	32.655.000.0
03	Economie et Finances	127.828.000
04	Agriculture, Ressources Naturelles et Développement	
	'Ruril	63.600.000.
05	Travaux Publics, Transports et Communications	70.262.000.
06	Commerce et Industrie	22.224.000.
	SECTEUR POLITIQUE	
10	Palais Législatif	1.560.000.
11	Justice	36. 000.000.
12	Information ·	30.713.000

14	Affaires Etrangères	43,000,000.
15	Forces Armées d'Baitl	200.000.000.
16	Conseil Electoral Provisoire	12.000.000.
18	Intérieur	35.000.000.
19	Défense	25,600,000.
	SECTEUR SOCIO-CULTURFI.	
20	Université d'Etat d'Hairi	11.500.000.
21	Education Nationale, Jeunesse et Sports	180.758.000.
22	Aftaires Sociales	25.943.000.
23	Santé Cublique	149.700.000.
24	Cultes	5.452.000.

ARTICLE 5.- Les Grédits Budgétaires ouverts au nom des <u>Départements</u>

Ministériels et Organismes Autonomes sont limitatils et

classés en Chapîtres, Sections groupant les Articles de Dépenses selon leur

objet et conformément aux Tableaux annexés au présent Décret. Le détail de ces

Crédits est présenté dans une publication séparée.

ARTICLE 6.- Four l'Exercice 1990 - 1991, il est ouvert au Budget de la République pour les Dépenses d'Interventions Publi-ques des Crédits Budgétaires totalisant la somme de SQUXANTE DIX NEUF MILLIONS HUIT CENT HILLE COURDES ET 00/100 (Cdes:79.800.000.00) répartis selon le tablicau suivant :

INTERVENTIONS PUBLIQUES

ORGANISMES ET SERVICES PUBLICS

CHAPITRE 1.-

1 1	Conseil d'Etat	4,500,000.
1 2	Bureau Doléances des Populations	7.000.000.
1 3	Collectivités Territoriales	12.000.000.
1 4	Journal L'UNION	960.000.
1.5	Office de la Protection du Citoyen	1,080,000.
1.6	Office des Postes	480.000.
1 7	Organisation Pré-désautre et de Secours	1.110.000.
1.8	Organismo de Surveillance es d'Aménagement du	
	Horne l'Hopital	1.110.000.

1 9	Pension Civile	14.000.000.
1 10	Pension Militaire	6.000.000.
1 11	Presses Nationales	480.000.
1 12	CONASAC	391.000.
1 13	SMCRS	6.300.000.
1.14	Voirie	3.000.000.
(HVb1.	TRE 2 INSTITUTIONS ET ORGANISMES PRIVES	
2 1	Croix Rouge Haitienne	1.440.000.
2 2	Fondation Care	600.000.
2 3	POCHEP	400.000.
2.4	PROMINEX	1.500.000.
2, 5	Université Roi Henri Chitstophe	431.000.
2.6	Société Haitienne d'Histoire et de Géographie	18.000.
	-	
CHEAPTTT	RE 3 INSTUUTIONS INTERNATIONALES	5.000.000.
CHAPITI	RE 4 AUTRES INTERVENTIONS PUBLIQUES	12.000.000.

Article 7.- Pour l'exercice 1990 - 1991, il est ouvert pour le Service de la Date Publique de l'Administration Centrale, des Crédits Budgétaires totalisant la somme globale de CENT QUARANTE MELLIONS DE GOURDES ET 00/100 (Gdes: 140.000.000.00), répartis suivant le Tableau ci-après:

ADMINISTRATIO" CENTRALE TABLEAU DE LA DELTE PUBLIQUE (EN MILLIERS DE GOURDES)

CATEGORIE DE DETTE	TOTAL	AMORTISSEMENT	1NTERET
DETTE PUBLIQUE	140.000,0	83.278,2	
CHAPITRE I: DETTE PUBLIQUE INTERNE	46.000,0	15.598,2	30.401,8
1.1 Autres Parties des Adm. Publiques	_	-	-
1.2 Autorités Monétaires	28.534,4	-	28.534,4
1.3 Banques Créatrices de Monnaies	12.005,9	10.138,5	1.867.4
1.4 Autres Créanciers Intérieurs	5.459,7	5.459,7	<u> </u>
1.5 Poste d'Ajustement	-	-	-
CHAPITRE II: DETTE EXTERNE	94.000,0	67.680,0	26.320,0
2.1 Institutions , Inthles. de Dév.	49.068,0	27.748.8	21.319,2
2.2 A.m. Publiques Etrangères	28.012,0	23.011,2	5.000,8
2.3 Avires Dettes Extérieures	16.920,0	16.920,0	-
2.4 Poste d'Ajustement	_	- !	-

Article 8.- Les Dépenses d'Interventions Publiques et de Dette Publique sont réparties en Chapitres et comportent des Crédits globaux évaluatifs et provisionnels,

ARTICLE 9.- Pour l'Exercice 1990 - 1991, il est ouvert pour les dépenses du Budget d'Investissement de la République financées par le Trésor Public des Crédits Budgétaires totalisant la somme de CINQUANTE MILLIONS DE GARDEDES ET 00/100 (Gdes: 50.0 10.000.00).

ARTICIE 10.- Le présent Décret sera publié et exécuté à la diligence du Min. stre de l'Economie et des Finances;

Donné au Palais National à Port-au-Prince, le 28 Septembre 1990, An 187ème. de l'Indépendance.

Me. Ertha PASCAL TROUILLOT

PAR LE PRESIDENT

Le Ministre de l'Economie et des Pinances

Oni11 WILBET

Le Ministre de la Planification, de la Coopération Externe et de la Fonction Publique

KINGE K

Le Ministration

Le Niniste e de Défense National

Jean THOMAS

Le Ministre de l'Information de la Coordination et de la Culture

Alfred HENTOR

Le Ministre des Affaires Etrangères et des Cultes

Paul C. LATCHIUM

Le Miniscre de l'Agriquiture, des Rassources

Naturelles et du Méveler compt Rural

Adré JEAN-LOUIS

Le Ministre de la Santé l'ublique et de la l'opulation

Serge HILS-AIME

Le Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports

Chavannes DOUYON

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie

Le Ministre de la Justice

Pierre C. LABISSIERE

ı

Le Ministre des Mavaux Publics, Transports et Communications

Pierre FOUCAULD

Le Ministre des Afficies, Sociale